

Une nouvelle stratégie pour l'agriculture marocaine: Le «Plan Maroc Vert»

NAJIB AKESBI

Jel code: Q18

Introduction

Depuis la fin des programmes d'ajustement structurel au milieu des années 90 jusqu'en 2007, l'agriculture marocaine a vécu orpheline d'une stratégie pour son développement. Parce que les politiques conduites jusqu'alors avaient failli, n'atteignant en tout cas guère les objectifs qu'elles s'étaient assignés, cette agriculture ne cessait de cumuler les déboires, ajoutant à ses problèmes structurels séculaires de nouvelles désillusions inhérentes à une libéralisation mal réfléchie et mal pratiquée. Ressources naturelles limitées et dégradées, structures foncières complexes et archaïques, systèmes d'exploitation peu intensifs et encore moins articulés à l'amont et à l'aval de leurs filières, production défectueuse et toujours à la merci des aléas climatiques, marchés et circuits de commercialisation désorganisés, voire anarchiques, déficits commerciaux et dépendance alimentaire croissants, infrastructures déficientes et populations appauvries... Sans être exhaustive, cette liste donne la mesure des difficultés dans lesquelles cette agriculture continuait de se débattre¹.

Résumé

Le Maroc s'est doté depuis quelques années d'une nouvelle stratégie agricole appelée «Plan Maroc Vert». Cet article nous a permis d'en souligner certaines «bonnes idées», mais aussi de critiquer celles qui nous paraissent problématiques. Une première critique regrette son approche standard et sa dimension «techniciste». Une seconde déplore son parti pris pour le modèle de la «grande ferme» et des grands exploitants, au risque de déstabiliser dangereusement l'équilibre de l'agriculture familiale, seule réalité prééminente dans le monde rural. Une troisième critique porte sur le caractère ultra-productiviste du modèle agricole véhiculé par ce plan, dangereux pour l'environnement et les ressources naturelles. Par ailleurs, les choix arrêtés au niveau des productions ne témoignent guère d'un souci de sauvegarde d'une certaine sécurité alimentaire du pays. Le mode d'organisation autour de l'agrégation est perçu avec un certain scepticisme, notamment pour sa prétention à être aisément «duplicable». Pour sa part, à voir la manière avec laquelle il est traité, le second pilier nous a poussés à nous demander s'il sera un vrai «accompagnateur solidaire», ou au contraire un simple dépotoir du premier pilier... Quant à la gouvernance du PMV, et en dépit de certaines apparences, il nous est apparu qu'elle dégage une propension bureaucratique et élitiste, plutôt préoccupante.

Mots-clés: Stratégies de développement agricole, Plan Maroc Vert, agriculture familiale, modèle productiviste, sécurité alimentaire, agriculture contractuelle.

Abstract

Over the last years Morocco has worked out a new agricultural strategy named «Green Morocco Plan». This article intends to underpin some “good ideas” but also to raise some criticalities. A first criticism goes towards its standard approach and its “technicist” dimension. A second criticality is its bias towards “large-sized farms” that may destabilize family-run agriculture, which is the only reality in the rural world. A third criticality addresses the ultra-productivist model of agriculture in this plan which is dangerous for the environment and natural resources. Choices made at production levels do not seem to take in serious consideration the protection of food security in the country. The aggregation-based organization is viewed with some skepticism, mainly for its pretention to be easily replicable. The second pillar forced us to question whether it will be a “supporting” accompanying measure or a dumping ground of the first pillar...As to the governance of the Green Morocco Plan, it seems to be too red-tape and elitist, which may raise some concern.

Key words: Agricultural development strategies, Green Morocco Plan, family-run agriculture, productivist model, food security, contract agriculture

Pourtant, les gouvernements qui se succédaient préféraient la fuite en avant. Alors que de multiples projets de stratégies de développement agricole et rural étaient abandonnés, le pays s'engageait dans un processus de libéralisation des échanges extérieurs qui revenait à programmer à plus ou moins longue échéance le démantèlement des protections – tarifaires et non tarifaires – dont le secteur agricole bénéficiait jusqu'alors. De sorte que ce dernier était sommé de devenir compétitif alors même que les réformes incontournables qui devaient le mettre «à niveau» lui avaient fait défaut.

Le tournant sera pris à l'automne 2007 lorsque le nouveau ministre de l'agriculture allait commander au cabinet d'études international McKinsey l'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement pour l'agriculture marocaine. Quelques mois plus tard, lors du Salon International de l'Agriculture

de Meknès (avril 2008), la nouvelle stratégie fut effectivement présentée sous le nom de «Plan Maroc Vert».

Nous nous proposons dans ce texte de contribuer à alimenter un débat nécessaire sur cette nouvelle stratégie agricole. Nous commencerons dans une première partie par en présenter les fondements, les objectifs et le contenu. Nous tenterons ensuite de nous livrer à une analyse critique mais nécessairement encore provisoire de ce «plan», avant de

© Economiste, Professeur à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat.

¹ Pour une étude de l'expérience et des problèmes de l'agriculture marocaine, cf. Akasbi, 2005; HCP, 2007.

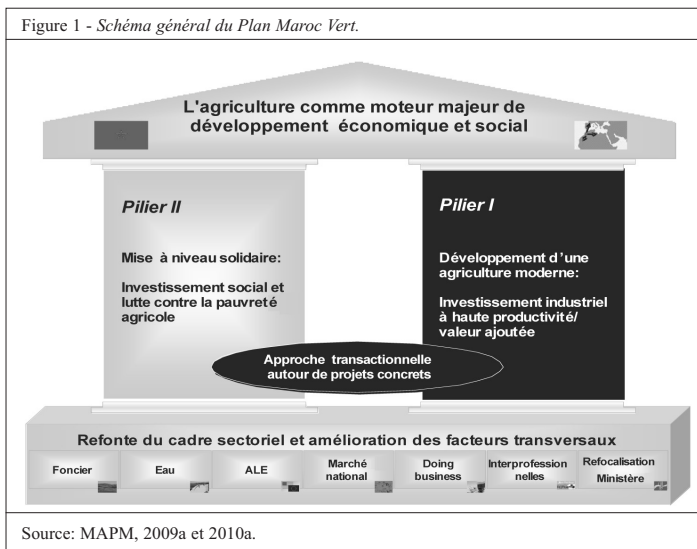
conclure en nous interrogeant sur l'avenir du Plan Maroc Vert.

1. Présentation du Plan Vert

En pratique, la nouvelle stratégie élaborée par un bureau d'études international revient à un ensemble de documents livrés sous forme de «fichiers power point», épars et de qualité inégale². Un examen attentif de cet ensemble permet toutefois d'en faire une présentation aussi claire que possible.

Le PMV ambitionne de réhabiliter l'agriculture marocaine, la doter des moyens dont elle a manqué et en faire le «principal moteur de croissance et de lutte contre la pauvreté au Maroc» à l'horizon 2020. Ainsi, il ne vise pas moins qu'un bond de 70 à 100 milliards de dirhams du PIB agricole, la création de 1,5 millions d'emplois dans le secteur, et de 2 à 3 fois le revenu agricole pour 3 millions de ruraux.

La prise en compte de l'état des lieux de l'agriculture marocaine avec ses forces et ses faiblesses, de ses enjeux, ont amené les concepteurs du PMV à adopter une approche globale et asseoir la nouvelle stratégie sur deux «piliers» et un «socle» de réformes transversales (cf. figure 1).



1.1. Les deux piliers et le socle

Le pilier I du PMV vise à développer une agriculture moderne, à forte valeur ajoutée, compétitive et adaptée aux règles du marché, grâce à une nouvelle vague d'investissements privés, organisés autour de nouveaux «modèles d'agrégation». Ces derniers seraient portés par des investis-

seurs exploitants, à grande capacité managériale, constituant des noyaux dotés de surfaces productives suffisantes (plus de 100 ha par unité), et agrégeant autour d'eux des dizaines de petits ou moyens exploitants, de manière à atteindre des tailles et donc des synergies intéressantes (de 200 à 2000 ha). Se devant d'être de type gagnant-gagnant, le modèle de l'agrégation repose formellement sur une double contractualisation, entre l'État et l'agrégateur d'une part, et entre l'agrégateur et les exploitants agrégés d'autre part. L'ensemble devrait se réaliser à travers 961 projets d'agrégation, mobiliser 75 milliards de dirhams³ d'investissements sur une dizaine d'années, et bénéficier à quelque 540.000 agriculteurs (voir tableau 1).

Le pilier II tend pour sa part à organiser un accompagnement solidaire de la petite et moyenne agriculture, avec une approche orientée vers la lutte contre la pauvreté, et une amélioration significative du revenu des exploitants les plus fragiles (près de 560.000 exploitations), notamment dans les zones défavorisées ou périphériques⁴. Il devrait être axé sur trois types de projets sociaux:

a) *Des projets de reconversion* permettant de faire passer les exploitants précaires de la céréaliculture à des productions à plus forte valeur ajoutée et moins sensibles à la volatilité de la pluie: olivier, amandier, caroubier, cactus, par exemple;

b) *Des projets de diversification* ayant pour objectif de générer des revenus complémentaires pour les exploitants fragiles autour du développement accéléré des produits du terroir;

c) *Des projets d'intensification* visant l'encadrement des exploitants pour leur permettre de disposer des meilleures techniques capables d'améliorer leurs rendements et valoriser leur production.

Au total, 545 projets sociaux devraient voir le jour dans le cadre de ce deuxième pilier, nécessitant 20 milliards de dirhams sur 10 ans et pouvant bénéficier à près de 860.000 agriculteurs.

Au niveau du «socle», des actions stratégiques transversales sont prévues. Elles portent sur la mise en concession des terres collectives et domaniales, la gestion de l'eau, l'adoption d'une stratégie d'accès aux marchés extérieurs, la modernisation de la distribution, l'amélioration du climat des affaires, le renforcement de l'interprofession, ainsi que la réforme du Ministère de l'Agriculture et des fonctions d'encadrement de l'Etat. Au-delà des ambiguïtés qui encombrant encore ces différentes réformes, on peut dire qu'au fond, il s'agit de projets horizontaux qui comprennent des actions de nature à créer un meilleur environnement dont dépend pour une bonne part le succès des autres projets, ceux des piliers 1 et 2. Comme on peut le constater sur le tableau ci-dessus, les actions projetées devraient nécessiter 52 milliards de dirhams tout au long de la période de mise en œuvre du PMV.

Au total, l'effort d'investissement projeté par le PMV apparaît considérable: 147 milliards de dirhams à travers 1506 projets étalés sur une dizaine d'années.

² Les principaux documents en question sont les suivants: MAPM, 2008a, b, c et d, et MAPM, 2009a (voir bibliographie). Sur les nombreuses carences des documents en question, cf. Akasbi, 2011.

³ 1 dirham équivaut à peu-près à 0.09 euro (1 euro = 11.2 dirhams).

⁴ Selon M. Aït Kadi et G. Benoit (2010), les agro-systèmes à potentiel limité et dont la base productive est fragile et menacée, c'est-à-dire les espaces arides, semi-arides et montagnards, représentent ensemble les 2/3 de la SAU, 70% des exploitations et 80% de la population agricole et rurale.

Tableau 1 - Nombre de projets et volume d'investissements prévus dans le cadre du Plan Maroc Vert.

	Pilier 1	Pilier 2	Actions transverses	Total
Nombre de projets	961	545		1 506
Investissements (Milliards de Dh)	75	20	52	147
Nb d'agriculteurs cibles	560 000	860 000		1 400 000

Source: MAPM - ADA, 2009.

Au-delà de ses dimensions nationale et macro-économique, le PMV se distingue par sa propension à se décliner verticalement au niveau des filières et horizontalement à l'échelle des régions.

1.2. Déclinaisons en filières et régions

Les enseignements tirés des expériences passées avaient fini depuis quelques années par convaincre les responsables de l'intérêt d'adopter désormais une approche filière. Optimisation des chaînes de valeur, amélioration de la productivité, organisation interprofessionnelle... les arguments ne manquaient pas pour rendre désormais cette approche incontournable. Il restait à déterminer les filières à privilégier.

A priori, le PMV ne fait pas de choix explicites et va même jusqu'à affirmer que toutes les filières «peuvent et doivent réussir». Il n'en demeure pas moins qu'une liste limitée de filières est identifiée pour être érigées en «filières de croissance» à haute productivité dans le cadre du premier pilier: agrumes, olives et huile d'olive, produits maraîchers et horticoles, céréales, sucre, lait, viandes rouges et blanches, semences. Les autres filières pour leur part devraient se contenter de «l'accompagnement solidaire» du second pilier: arboriculture, palmier dattier, arganier, apiculture, élevage camelin... Chaque filière a ensuite fait l'objet d'un contrat-programme signé entre l'Organisation interprofessionnelle qui la représente et les pouvoirs publics, avec des engagements mutuels et des objectifs communs. En 2011, 16 contrats programmes⁵ ont au total été signés pour un horizon qui s'étend généralement à 2020 (Bensaid, 2011).

Le PMV se distingue aussi par le fait qu'il est le premier plan sectoriel à être décliné au niveau régional. En effet, 16 Plans Agricoles Régionaux (PAR) ont été élaborés et mis en œuvre en fonction des possibilités et des engagements de chacune des 16 régions du pays (cf. MAPM, 2009 b et c; Chakir, 2009). Le Plan Régional Agricole se veut ainsi «une feuille de route pour le développement agricole de la région, soutenue par l'accompagnement de l'administration centrale et des pouvoirs publics en matière de réformes sectorielles et institutionnelles».

Formellement, des conventions ont été signées, dans lesquelles les 16 régions s'engagent à œuvrer à la réalisation du

⁵ 15 filières sont concernées, la filière avicole ayant conclu 2 contrats programmes successifs.

⁶ A titre d'exemple, le taux de subvention pour les systèmes d'irrigation localisée a encore été augmenté de 60% à 80%, et même à 100% lorsque le projet fait partie d'un programme d'agrégation. Cf. MAPM, 2010b.

contenu de leurs plans, avec l'implication des différentes parties prenantes. Pour cela, les conventions déterminent les actions et les dispositions permettant d'atteindre les objectifs fixés au niveau de chaque région, et pour chacun des deux piliers du plan.

1.3. Quel bilan d'étape?

Courant 2011, il est encore trop tôt pour se livrer à un exercice d'évaluation au vu de résultats tangibles et sur une période suffisamment longue pour être significative. Cependant, il est possible de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan en question, tel qu'il est présenté par les responsables du Ministère de l'Agriculture (MAPM, 2010a, SIAM, 2011).

Les étapes franchies au niveau institutionnel et organisationnel apparaissent importantes. C'est ainsi que, outre les 16 plans régionaux, et les 16 contrats programmes des filières déjà soulignés, d'importantes réalisations ont été enregistrées: Réorganisation du Ministère de l'Agriculture; Création de l'Agence pour le Développement Agricole (ADA, qui est en réalité le véritable maître d'œuvre du PMV), de l'Office National pour la Sécurité Sanitaire des Aliments (ONSSA), de l'Agence de Zones Oasiennes et de l'Arganier (AZOA), de 2 Interprofessions (dans les filières des céréales et du palmier dattier); Mise en place d'un *Project Management Office* (PMO) pour la gestion des contrats-programmes Etat / Opérateurs. Par ailleurs, deux projets de construction de deux Agropoles, à Meknès et à Berkane, ont été lancés et devraient contribuer à augmenter significativement le taux de valorisation des produits agricoles.

En ce qui concerne les conditions de financement, le «Fonds de Développement Agricole» a été refondu et ses ressources ont été considérablement accrues (quasiment multipliées par trois), et plusieurs banques ont lancé des programmes d'offre de crédits spécifiques aux projets engagés dans le cadre du PMV. Quel que soit le mode de financement, il faut savoir que les projets sont désormais soutenus par un impressionnant dispositif d'aides et de subventions, revues à la hausse et rendues réellement attractives⁶.

Dans l'ensemble, la mise en œuvre du PMV semble normalement progresser. Les étapes franchies ne sont pas négligeables, mais naturellement, le plus important reste à faire. Il faut donc maintenant aller au-delà des apparences pour méditer le sens et les conséquences de la nouvelle stratégie. Autrement dit, il s'agit à présent de partir des faits et des données disponibles pour réfléchir aux chances de succès ou d'insuccès de ce plan, aux opportunités qu'il pourrait offrir, et peut-être surtout aux risques et aux menaces qu'il pourrait générer pour l'agriculture et partant, pour le monde rural. Ce sont donc des éléments d'une analyse critique du PMV que nous allons livrer au débat.

2. Éléments d'une analyse critique du Plan Maroc Vert

Avant d'être critiquable, il faut bien souligner que par certains aspects, le PMV est bien louable. En effet, toute ana-

lyse objective ne peut manquer de souligner le caractère positif de certains apports, au niveau du contenu du plan, de ses moyens et de sa méthode. Certaines «idées force» du PMV se trouvent être de bonnes idées. C'est notamment le cas de l'approche filières dont nous avons noté plus haut l'intérêt. C'est également le cas du concept d'agrégation, et plus généralement du développement d'une agriculture contractuelle, dans le contexte d'une agriculture qui connaît des problèmes de structures foncières, d'intensification des conditions de production, de commercialisation, de financement, d'organisation... Une telle forme d'organisation peut aider à atteindre des effets de seuil et dégager des synergies en regroupant des agriculteurs autour d'une «locomotive» et d'une organisation professionnelle dans le cadre de relations contractuelles où chacun peut trouver son compte et connaît ses droits et devoirs (Sakrani, 2011). C'est encore le cas de la déclinaison régionale du PMV, dans un pays aux réalités spatiales aussi contrastées que le Maroc. Toutes choses égales par ailleurs, les plans régionaux ont sans doute plus de chances d'être mieux adaptés aux réalités de leurs régions respectives, et donc autant de chances de réussir. C'est enfin le cas de la volonté affichée par les responsables de gérer la nouvelle stratégie avec des méthodes et une démarche rigoureuses: Plans d'action, feuille de route, études économiques et financières des projets, études d'impacts, indicateurs de performances, suivi-évaluation...

Ces bonnes idées ne peuvent malheureusement édulcorer les nombreux sujets de préoccupations qui s'imposent dès lors qu'on tente d'approfondir l'analyse du PMV. Cinq questions majeures seront examinées à travers cette première lecture critique de la nouvelle stratégie agricole marocaine: l'approche standard et le caractère commun ou spécifique du secteur agricole, la propension productiviste des projets proposés, le modèle de l'agrégation dans ses différentes dimensions, le devenir du second pilier, et le mode de gouvernance du PMV.

2.1. Une approche standard pour des réalités spécifiques

A l'examen du PMV, la première chose qui attire l'attention du lecteur est sa vision à la fois techniciste et productiviste, quelquefois poussée jusqu'à la caricature, comme si des décennies de débats théoriques et d'expériences empiriques n'avaient rien appris à ses auteurs.

Ainsi, de prime abord, est-il affirmé que l'agriculture est un secteur économique comme les autres et tout ne serait qu'affaire d'investissement! Dès la 13^{ème} diapositive du premier document publié (MAPM, 2008a), on peut lire ceci: «Au centre de l'équation se trouve l'acte d'investissement privé, accompagné si nécessaire de l'aide publique. Au final, l'agriculture est une activité économique comme une autre. Ce qui fait la différence entre une agriculture qui crée de l'emploi et de la valeur et une agriculture à faible valeur ajoutée, c'est l'investissement».

Cette allégation, remarquable par sa prétention à ne tolérer ni le doute ni la relativité des choses, témoigne d'une foi aveugle en les vertus des solutions techniques et des remèdes simplistes que l'on croyait depuis longtemps révolues. Elle participe d'une vision techniciste et standard qui érige le modèle de la «grande ferme» en exemple à suivre et généraliser, prône le développement «agressif» des filières, de la transformation, des débouchés, à l'export... et ne jure que par les bienfaits de l'investissement, du productivisme et de la compétitivité.

Affirmer qu'il suffirait d'injecter massivement du capital pour transformer une agriculture à faible valeur ajoutée en «une agriculture qui crée de l'emploi et de la valeur», revient simplement à faire table rase des enseignements majeurs de l'expérience aussi bien internationale que nationale des quarante dernières années. Cette expérience nous enseigne d'abord que si l'investissement – matériel et immatériel – est évidemment un facteur nécessaire, il est loin d'être suffisant pour promouvoir un véritable développement du secteur agricole, tant il s'est révélé patent que des dimensions liées au cadre politique et institutionnel, à l'organisation sociale et à des facteurs culturels entre autres sont encore plus déterminantes. D'ailleurs, en s'en tenant seulement à l'expérience nationale, comment ignorer celle qui a le plus durablement marqué la politique agricole du Maroc depuis les années 60, la politique dite «des barrages»? Qu'est-ce qu'a été la «politique des barrages» si ce n'est d'abord une politique d'investissements massifs et de paris démesurés sur les mérites de la modernisation, considérée avant tout «technique»? (Akesbi, 2005). L'état des lieux de l'agriculture marocaine que le PMV dresse lui-même dans les années 2000 n'est-il pas en soi l'aveu de l'échec d'une telle orientation et d'un tel pari? Cette surdétermination de l'investissement dans un secteur qu'on s'applique à «banaliser» montre bien que les concepteurs du PMV n'ont guère retenu des leçons essentielles de l'expérience des politiques agricoles au Maroc et ailleurs (à commencer par les pays voisins: Bessaoud & Montaigne, 2009).

En réalité, un aspect fondamental du débat tourne bien autour de cette question ancienne et néanmoins toujours actuelle: L'agriculture est-elle un secteur d'activité comme les autres, ou est-elle un secteur «spécifique», avec ses caractéristiques particulières, qui justifieraient donc un traitement particulier? Là encore, on croyait ce débat dépassé depuis au moins une quinzaine d'années, après la vague néolibérale des années 80, et lorsque notamment en Europe, la thèse de la «multifonctionnalité» de l'agriculture s'est imposée comme un fait d'évidence. Indépendamment des «positions» auxquelles celle-ci peut conduire quand elle se décline en instruments de politiques publiques (et de positions de négociations à l'OMC...), le concept de multifonctionnalité de l'agriculture témoigne au moins d'une réalité que personne ne peut aujourd'hui nier: la diversité des «rôles» de l'agriculture et de sa spécificité multidimensionnelle: économique, sociale, alimentaire, sanitaire, environnementale, culturelle, territoriale⁷...

Dans un article relativement récent, Michel Petit affirme que la spécificité du secteur agricole reste forte aujourd'hui,

⁷ Sur la multifonctionnalité de l'agriculture, voir: OCDE, 1997, 2001; Jacquet, 2003; Ceña-Delgado, 2007. Pour le Maroc, cf. Moussaoui et al., 2003.

après avoir toutefois rappelé l'évolution de la pensée sur cette question depuis le 19^{ème} siècle: de Marx qui semblait convaincu de la disparition à terme de l'exploitation paysanne (avec la généralisation du mode de production capitaliste), à Johnson, Schultz ou Malassis qui démontrent, notamment dans les pays en développement, non seulement la résilience de l'agriculture familiale, mais aussi son efficacité, en passant par Kautsky qui, le premier, constate que la petite exploitation dans l'agriculture n'est guère en voie de disparition (Petit, 2006). Pour illustrer son propos, l'auteur n'hésite guère à explorer des terrains d'analyse assez nouveaux, à commencer par celui des négociations commerciales internationales. Il note que les débats restent excessivement accaparés par l'agriculture, laquelle ne représente que 8% des échanges mondiaux, et de se demander s'il n'y a pas là en soi une indication de la spécificité de ce secteur. En tout cas, aucun des pays développés ne se résout encore à renoncer à ses soutiens à ses agriculteurs, et il en est ainsi parce que «un souci aussi fort pour le revenu des agriculteurs et sa stabilité est spécifique au secteur agricole». Pour M. Petit, les liens étroits entre famille et unité de production mettent en évidence la spécificité du secteur et gardent pertinente l'analyse de l'exploitation agricole familiale.

S'il en est encore ainsi dans les pays développés, que peut-il en être dans un pays en développement comme le Maroc? Dans ce dernier, les réalités, corroborées par toutes les études accumulées depuis des décennies⁸, convergent pour considérer que l'agriculture n'est pas une activité économique comme les autres, ni même principalement une activité «économique», mais plutôt un mode de vie où l'économique se mêle au social qui interfère avec le culturel, le religieux, le tout dans un pays qui reste avec de fortes attaches rurales. Et toute la difficulté est dans l'articulation entre ces différentes dimensions. Qu'il s'agisse du poids de l'aléa climatique et son impact sur le comportement des paysans à l'égard de leur sécurité alimentaire (impossible à réduire à de simples calculs économiques de gains monétaires...), de l'absence d'un véri-

table marché foncier (conséquence des multiples archaïsmes des structures foncières) susceptible de rationaliser l'acte d'investissement et faciliter la mobilité du capital, ou encore de l'arbitrage entre les besoins «non marchands» de la famille et ceux «économiques» de l'unité de production qu'est l'exploitation, besoins forcément imbriqués les uns dans les autres du fait du caractère encore pleinement familial de l'écrasante majorité des exploitations agricoles du pays, et donc aux antipodes du modèle de la «grande ferme»... on voit bien qu'au regard de toutes ces réalités, on est face à des situations pour le moins «spécifiques», qui appellent un traitement adapté et non standard.

D'autant plus que, plus encore que dans les pays développés évoqués plus haut, l'agriculture marocaine reste pour l'essentiel de nature «familiale»⁹. Très curieusement, le PMV ne semble pas connaître cette réalité béante de l'agriculture marocaine qu'est l'exploitation familiale. Pratiquement, l'exploitation y est perçue comme une entreprise et l'exploitant agricole comme un chef d'entreprise, un entrepreneur... Là encore, s'en tenir à ce niveau de perception des choses revient à méconnaître l'acquis de décennies de recherches au Maroc et dans le monde, notamment en Méditerranée¹⁰. C'est également s'interdire de comprendre les ressorts des comportements économiques qu'on cherche à susciter, et partant se condamner à passer à côté du bon diagnostic, et donc à se tromper de remèdes.

C'est qu'on ne dira jamais assez qu'un exploitant agricole familial n'est pas tant un chef d'entreprise, et encore moins un entrepreneur, qu'un chef de famille, aux comportements très complexes, en tout cas non réductibles à ceux d'un simple *homo economicus*, disposé à réagir à telle injection de capital ou tel signal du marché. Comme le souligne Driss Benatya, «contrairement à l'entreprise, qui est une unité de production visant à générer du profit, l'agriculture familiale a pour finalité la reproduction du complexe famille-exploitation: la sécurité de la famille est souvent prioritaire par rapport à la sécurité de l'unité de production.» (Benatya, 2008). En tout cas, explique D. Benatya, «cette occultation de l'agriculture familiale entraîne plusieurs quiproquos», notamment au niveau des concepts et outils mobilisés pour l'évaluation de la rentabilité économique et financière des exploitations en question. Et de donner l'exemple du «coût de la main d'œuvre» (naturellement familiale) qui peut engendrer des résultats très différents selon qu'il est évalué au prix du marché ou «au coût de sa prise en charge» par l'unité familiale. Ni les performances ni le mode de leur répartition ne peuvent être appréciés à l'aune des critères conventionnels. «Liés par la parenté, aucun des actifs familiaux n'a de perception individualisée de la relation entre travail et revenu. Tout le monde est à la peine, mais c'est le chef de famille qui décide de l'affectation du résultat»¹¹.

C'est dire combien certains savants calculs auxquels les auteurs du PMV se livrent sur certaines diapositives de leurs documents ppt sont peu crédibles, faute d'une intelligence adéquate des phénomènes qu'ils cherchent à appréhender.

⁸ On peut citer entre autres travaux: Pascon, 1970, 1977 et 1980; Bouderbala, Chraïbi et Pascon 1974; Benatya, Pascon et Zagdouni, 1984; Benatya et Zagdouni, 1987; Zagdouni, 1990; MADRPM, 1999. Voir aussi les nombreuses communications présentées au Colloque en hommage à Paul Pascon, et publiées dans les Actes du colloque, sous le titre: Devenir de la société rurale, développement économique et mobilisation sociale (Akesbi, Benatya, Zagdouni et Zougari, sous la direction de, 2007).

⁹ Selon le dernier recensement agricole, la quasi-totalité des exploitants sont des personnes physiques (99.8%) et presque autant d'exploitations (99.2%) sont gérées par leur propre exploitant. Seules un peu moins de quelques 12.000 unités, couvrant 3.2% de la SAU, sont confiées à des gérants. Cf. MADRPM, 1998; Akesbi, 2001a.

¹⁰ Là encore, on peut citer les nombreux travaux réalisés et publiés dans le cadre du Réseau Agricultures Familiales Comparées en Méditerranée (RAFAC), notamment: RAFAC, 2001; Campagne (1977); Elloumi (1977); Abaab et al., 1997; et au Maroc: Pascon, 1977 et 1980; Benatya, Pascon et Zagdouni, 1984; Benatya et Zagdouni, 1987; Zagdouni, 1990; Akesbi, 2001b.

¹¹ Sur le comportement et les choix du paysan, notamment africain, voir aussi Malassis, 2004, pp.408-410.

2.2. Un productivisme à l'ancienne pour perpétuer l'insécurité alimentaire

Le productivisme est pratiquement conçu comme étant le corollaire du technicisme, celui-ci étant avant tout tendu vers la maximisation de la production. Certes, dans un pays où les déficits de cette dernière deviennent réellement alarmants, un tel choix peut a priori paraître compréhensible. Est-il pour autant acceptable quand on connaît les résultats d'un tel modèle dans les pays – notamment d'Europe et d'Amérique – qui l'avaient adopté il y a quelques décennies, et qui peuvent aujourd'hui en déplorer les méfaits, particulièrement au niveau de la protection de l'environnement et de la sécurité sanitaire des consommateurs?¹² Peut-on se permettre un modèle si destructeur des ressources naturelles dans un pays où la dégradation de ces dernières apparaît déjà si inquiétante?¹³ Ne gagne-t-on pas à s'instruire de l'expérience des autres, ne serait-ce que pour éviter certaines erreurs, en anticiper d'autres, aspirer à un modèle qui puisse, comme le souhaite L. Malassis, concilier «productivité et durabilité»? (2006).

L'approche techniciste se met au service d'un modèle productiviste, et de surcroît productiviste à l'ancienne, celui adopté il y a cinquante ans par les pays développés – fortement utilisateur d'engrais, de pesticides, gaspilleur d'eau... – dont les conséquences écologiques et environnementales sont aujourd'hui unanimement décriées (Akesbi, 2009). Alors que partout il n'est plus question que d'agriculture «raisonnée» et respectueuse de la nature, de «révolution doublement verte» (Griffon, 2006). Le PMV, et au-delà de quelques slogans purement formels, ne manifeste aucun souci pour les conséquences écologiques du développement «agressif» de la production qu'il prêche à tout bout de champ. A tel point que dans certaines régions, on n'a même pas pris le temps d'examiner la compatibilité de certains objectifs de production avec les disponibilités en ressources naturelles locales. C'est notamment le cas de certaines filières fortement consommatrices d'eau dans des régions qui en manquent de plus en plus¹⁴.

En tout cas, force est de constater qu'une telle désinvolture à l'égard de l'impact environnemental des choix de production qui sont faits montre une certaine incapacité à tirer les enseignements qui s'imposent de l'expérience des autres pays. Chercher à accroître la productivité est une nécessité de bon sens, mais chercher à le faire avec des recettes du passé dans un contexte qui a beaucoup changé, à commencer par les ressources naturelles dont la dégradation est devenue plus qu'inquiétante, c'est programmer l'échec doublé de catastrophes écologiques à répétition.

Comme nous avons commencé par le reconnaître, on pourrait malgré tout comprendre – sans l'excuser – cette option pour le productivisme si on la justifie par l'impératif d'assurer la sécurité alimentaire de la population en denrées de base. Or, quand on prend connaissance des filières identifiées pour être les «filières de croissance» dans le cadre du premier pilier, on constate que près de la moitié des filières sont essentiellement d'exportation: filières agrumières, oléicoles, maraîchères et fruitières. Le risque alors serait d'étendre et amplifier le «modèle tomatier»: un modèle excessivement intensif, fortement utilisateur d'intrants dommageables pour l'équilibre du milieu, gaspilleur d'une ressource rare qui est l'eau, le tout pour des «gains en devises» souvent décevants.

Ceci étant, le problème de la sécurité alimentaire du pays ne semble pas encore recevoir des réponses à la mesure de sa gravité. Alors que l'agriculture marocaine est plus que jamais confrontée aux défis de la libéralisation des échanges, s'il y a une question sur laquelle l'attente de tous était très forte, c'est bien celle-là (Akesbi, Benatya et El Aoufi, 2008). Or, à la lecture du PMV, le constat est consternant: à part une ou deux banalités sur les 30 millions de consommateurs marocains qu'il faut bien nourrir avec un rapport prix/qualité convenable, il n'y a rien dans ce plan qui esquisse une stratégie de sécurité alimentaire pour le pays. Alors que dans le sillage de la crise alimentaire mondiale déclenchée en 2007, la plupart des pays dans le monde remettent à l'ordre du jour l'impératif de sécurité, voire de souveraineté alimentaire, le PMV reste étrangement silencieux sur cette question capitale. Quelle vision adopter en la matière? Quelles filières considérer comme étant stratégiques et quelles autres ne le seraient pas? Quelle part de la demande interne en produits de base couvrir par la production locale? A quelles conditions économiques, financières, sociales, atteindre les objectifs arrêtés? Le PMV ne se pose pas ces questions et ne leur apporte donc pas de réponse.

Faute de se poser les bonnes questions, on se contente d'affirmations pour le moins naïves, et du reste assez gratuites: ainsi se contente-on de rassurer que «aucune filière ne serait négligée»... Pourtant, élaborer une stratégie, n'est-ce pas d'abord faire des choix, et même les hiérarchiser? En n'affirmant pas fermement et explicitement la volonté de favoriser les filières les plus vitales pour cette sécurité alimentaire (céréales, sucre, oléagineux, lait, viandes), avec des moyens, et des objectifs précis au regard de l'évolution des besoins de consommation, on ne se rend même pas compte que ce non-choix est en fait un choix... pour perpétuer la dépendance alimentaire du pays. En évitant soigneusement de rapprocher les prévisions d'évolution de la production, de celle de la consommation, on se met la tête dans le sable. En tout cas on admet implicitement que, même si les projections de production se réalisent, rien n'autorise à penser que cela réduira le décalage avec les besoins de consommation interne, et partant le niveau et la nature de l'insécurité alimentaire du pays.

¹² Cf. Malassis, 2006, pp.177-192, 211-213, 280-284; Mazoyer et Roudart, 1998, pp.436-438; Fumey, pp.37-49; Neveu, 2005, pp.171-177.

¹³ Cf. Lhafi, Badraoui et Mhirit, 2005; Nargisse, 2005.

¹⁴ De sorte que déjà on signale des projets qui n'arrivent pas à être lancés, faute de l'accord de «l'Agence de bassin», alors que le département de l'agriculture a donné le sien!

2.3. Agréger pour contourner l'obstacle foncier?

A travers l'agriculture contractuelle, le PMV ne compte pas seulement sur l'investissement pour atteindre ses objectifs, mais aussi sur l'organisation, professionnelle et sectorielle. Encore faut-il en examiner les déterminants, sinon les arrière-pensées, le contexte de mise en œuvre et les finalités.

Commençons par une observation préliminaire: le Plan Maroc Vert prétend dépasser la vision dualiste de l'agriculture, avec un secteur «moderne» et un autre «traditionnel»... Pourtant, on peut légitimement se demander ce qu'il fait d'autre si ce n'est consacrer ce dualisme quand il se construit lui-même sur «deux piliers», le premier étant voué à une agriculture à «haute productivité et haute valeur ajoutée», alors que le second devrait se contenter d'un «accompagnement solidaire» de la petite agriculture plus ou moins marginale. D'autant plus que cette incapacité à dépasser la vision dualiste n'est même pas compensée par un meilleur équilibre entre les «deux mondes». Car au vu des faits que chacun peut constater jusqu'à présent, le PMV apparaît d'abord et principalement à travers le pilier I. C'est lui qui retient de toute évidence l'essentiel de l'attention des responsables, c'est lui qui mobilise le plus de ressources, et c'est encore lui qui a déjà bénéficié d'actes et d'actions tangibles, à commencer par l'Institution de l'ADA, jusqu'à la distribution en concession des terres de sociétés d'Etat (exclusivement réservées aux grands exploitants du pilier I...), en passant par les contrats-programmes des principales filières.

Le pilier 1 du PMV se distingue par un concept central, l'agrégation, celle-ci étant entendue comme une forme d'organisation permettant d'agréger autour d'un agriculteur «leader» un certain nombre de petits et moyens agriculteurs sur un territoire et selon des «modèles» déterminés, dans une dynamique de modernisation générale (MAPM, 2010c, FAO, 2002 et 2009). Puisque ce qui est «agregé» est d'abord la terre, la première question à soulever est bien là. Quand on connaît les problèmes du foncier dans le pays, notamment l'absence d'un véritable marché de la terre, favorisant la mobilité d'un tel facteur de production, on saisit tout l'intérêt de cette formule: contourner cet obstacle en permettant d'élargir l'assise foncière des grands exploitants, et partant leur potentiel de développement. En agrégeant des dizaines de petits et moyens agriculteurs, ces derniers peuvent ainsi, sans investissements lourds et risqués dans l'achat de terres, accroître sensiblement leurs moyens de production et leur force de frappe sur les marchés. En somme, il s'agit d'organiser une certaine concentration foncière qui ne dit pas son nom, ce qui n'est pas nécessairement une mauvaise chose, mais encore faut-il savoir comment s'opère cette évolution, à qui elle profite et quelles en sont les conséquences économiques, sociales et territoriales...

En attendant, une telle orientation a au moins le mérite de la clarté: en s'engageant sur une telle voie, les responsables abandonnent toute ambition de «réforme agraire» ni même simplement d'aménagement des statuts et des structures foncières dans

le pays, considérés jusqu'à présent comme étant une condition majeure pour promouvoir un nouvel essor de l'agriculture. La page des réformes «politiques» et «institutionnelles» serait donc définitivement tournée, et l'heure ne serait plus qu'aux solutions organisationnelles et managériales. Pour parer aux problèmes de la petitesse des exploitations, leur morcellement, leur précarité juridique et économique, en somme là encore pour contourner l'épineuse «question foncière», on s'en remet désormais à l'organisation professionnelle et à l'attrait du gain récolté dans le sillage des «grands exploitants».

Mais l'organisation peut-elle aider à «découvrir» de nouvelles terres à confier aux nouveaux entrepreneurs agricoles, leur permettant d'enclencher la dynamique vertueuse des expériences qui réussissent et donnant ainsi aux autres l'envie de rejoindre le mouvement? Car le problème reste bien «terre-à-terre»: où puiser l'assiette foncière minimale pour amorcer la pompe?! Lors du lancement du PMV en avril 2008, le Ministre de l'agriculture avait avancé le chiffre de 700.000 ha à mobiliser en dix ans. Ce chiffre avait alors surpris plus d'un, pour la simple raison que nous sommes dans un pays où les terres agricoles sont plutôt rares, et celles encore disponibles sont plutôt surchargées de population. Hormis la centaine de milliers d'hectares qui restaient du patrimoine confié au début des années 70 à deux entreprises publiques¹⁵, quelle assiette foncière pouvait-on encore dégager pour la mobiliser au service du premier pilier du PMV? Le fait qu'on ait évoqué les terres collectives montre à quel point on a fait preuve d'une singulière méconnaissance des réalités du monde rural, se comportant à leur égard comme si elles étaient «sans maîtres» et pouvant donc, moyennant un accord avec le Ministère de l'Intérieur qui en a la tutelle, être mobilisées au service du PMV.

Au demeurant, l'expérience des trois dernières années a sans doute fini par acculer les responsables à se rendre à l'évidence et réviser à la baisse leurs ambitions initiales puisque, au lieu des 70.000 ha annuels qui devaient être mobilisés, il n'est plus question que de 30.000 ha (MAPM, 2010a), ce qui est en soi déjà un aveu d'échec patent. Mais même ces 30.000 ha, il faut maintenant montrer comment on compte s'y prendre pour les mobiliser! La collaboration du Ministère de l'Intérieur est loin d'être acquise pour des raisons politiques évidentes, et les conflits latents autour des terres collectives sont souvent inextricables... En tout cas, on voit bien que, parce qu'on n'a jamais voulu les régler radicalement, les problèmes fonciers restent cruciaux, alors même qu'on a pensé pouvoir les «contourner» avec le développement des modèles dits d'agrégation. La vérité est qu'on a voulu les «expulser» par la porte, et les voilà qui reviennent par la fenêtre!

2.4. Agréger et dupliquer: est-ce possible?

Un des apports marquants du PMV est de chercher à étendre, organiser, voire réglementer et codifier le concept d'agriculture contractuelle au Maroc, notamment à travers des modèles dits «d'agrégation», comme cela a déjà été indiqué. La démarche se veut inductive: on part de faits, d'expériences concrètes, qu'on qualifie de «success stories», et à partir des enseignements qu'on en tire, on énonce des principes et des règles générales, conceptualisés ensuite en «modèles» à suivre et «succès

¹⁵ Les deux entreprises en question (SODEA et SOGETA) avaient été créées en 1973 après la récupération de ce qui restait des terres de colonisation.

à dupliquer». Ces derniers sont illustrés par les cas des filières de la tomate dans le Sud et la fraise dans le Nord du pays, du sucre dans différentes régions avec COSUMAR, de COPAG dans la filière laitière et l'ANOC dans l'élevage ovin et caprin. Ces expériences sont considérées avoir réussi parce qu'elles ont adopté une «équation de succès» qui aurait fait ses preuves partout, et se résume en deux mots – clés: Investissement + Organisation. Le PMV se propose donc d'intensifier l'effort d'investissement et d'organiser les agriculteurs autour de «modèles d'agrégation»¹⁶.

Puisque la démarche part de «cas exemplaires» à reproduire, on peut commencer par discuter «l'exemplarité» des expériences en question. Est-ce que les modèles «tomater» et «fraisier» peuvent être considérés des «succès» à suivre, surtout du point de vue de l'optimisation de la valeur ajoutée locale, de la préservation des ressources naturelles, de la protection des droits des travailleurs, de la stabilité des structures sociales? Ces dimensions critiquables, et critiquées, des modèles «tout export» sont maintenant assez connues pour qu'il soit nécessaire de s'y attarder. Est-ce que le cas de «COSUMAR» n'est pas hâtivement gratifié de qualités que bien des faits permettent aisément de contester, à commencer par les rendements des cultures surcrières qui – à part quelques situations exceptionnelles – restent relativement faibles, et les relations avec les agriculteurs «agrégés» dont on sait qu'elles ne sont guère sereines? (Boubari, 2010). Pourtant, filiale du holding royal ONA, COSUMAR n'est certes pas un «agrégateur» comme les autres puisqu'il profite de l'extraordinaire double privilège de garder une position de monopole et de continuer à être protégé de la concurrence étrangère! Quant à l'ANOC, ce sont les professionnels du secteur qui ont été surpris par une telle «amplification» de l'expérience d'une association professionnelle qui n'a certes pas démerité, mais dont la capacité d'encadrement des éleveurs et l'impact sur le secteur sont tout de même autrement plus modestes que ce qu'on a voulu lui attribuer.

Il reste le cas de la coopérative COPAG qui est effectivement une vraie réussite, et elle est bien la seule, du moins dans son secteur, à afficher un bilan à bien des égards positif (Sakrani, 2011). Parce qu'il en est ainsi, il faut alors se poser la question des conditions de sa «duplication». L'expérience de cette coopérative de la région de Taroudant, dans le Souss, est-elle «duplicable» ailleurs, dans d'autres régions du pays, là où les conditions du milieu, naturel certes, mais aussi et surtout humain, social, culturel, sont différentes? Pour Mohamed Jaouad (2008), «ces modèles ne sont pas à généraliser ou à dupliquer automatiquement dans d'autres régions du Maroc. En effet, le succès de ces modèles dépend étroitement des spécificités sociales, économiques et culturelles de chaque région d'une part, et des habitudes et comportements des agriculteurs par rapport au contexte socioéconomique et politique où ils évoluent (place dans le processus de décision) et de leur perception des relations de coopé-

ration et d'association au sein de leur communauté, d'autre part». Driss Benatya (2008) pour sa part insiste sur le fait que, «en milieu réel, non pas artificiel et contrôlé, les agriculteurs n'adoptent une innovation que lorsqu'ils ont vérifié qu'elle est adaptée à leurs conditions particulières».

Au-delà de la difficulté de duplication, il faut se demander si cette forme d'organisation qu'est l'agrégation est en elle-même pertinente dans le contexte de l'agriculture et du monde rural du Maroc; il faut s'interroger sur ses chances de succès ou d'insuccès au regard des réalités du terrain et des enseignements de l'histoire, celle précisément des expériences d'agrégation déjà vécues au Maroc, notamment dans le secteur des fruits et légumes à l'exportation, du sucre et même du lait.

A quelques exceptions près, ces expériences ont mis en évidence des failles, des dérives et des risques qui ont suscité chez les agriculteurs, notamment les petits et moyens, une grande méfiance, quand ce n'est pas une hostilité active. Les raisons sont nombreuses et variées: mauvaise organisation, insuffisance des moyens mis en commun, suspicion mutuelle entre agrégateurs et agrégés, non respect des règles convenues dans les contrats, abus de pouvoir de la part de l'agrégateur, absence de mécanismes d'arbitrage, facteurs sociologiques et culturels... Et si par-delà tous ces facteurs, il fallait en identifier un dont toutes les expériences ont toujours mis en évidence l'importance tout à fait capitale, décisive, c'est bien celui de la confiance qui s'établit, ou ne s'établit pas, entre l'agrégateur et ses agrégés. Or la confiance ne se décrète pas mais se construit sur des relations clairement définies, des contrats équilibrés et précisant équitablement les droits et devoirs de chaque partie, des services efficaces et diversifiés rendus par l'agrégateur aux agrégés, une organisation transparente qui permet à ces derniers d'avoir la traçabilité de leur production livrée à l'agrégateur, et – plus important encore – le décompte de leur revenu net (prix de vente, avances, commissions, frais déduits...). Nombre d'expériences, à commencer par celle de l'Office de Commercialisation et d'Exportation (OCE) avant 1986 dans le domaine des fruits et légumes à l'exportation, ont été combattues et mis en échec précisément sur ces questions d'une importance majeure pour les agriculteurs agrégés. Le fait est que la plupart des groupes privés qui se sont substitués à l'OCE se sont contentés de se partager «l'héritage» entre eux, mais pour l'essentiel les mêmes pratiques ont continué, quelque fois en pire.

A en juger par des études de terrain récentes¹⁷, et même si les cas examinés sont loin d'être parmi les moins exemplaires, il semble bien que les éternelles questions de gestion de la production et des livraisons en fonction des opportunités du marché, et plus encore de transparence de la structure des prix, et donc en dernier lieu des revenus des agrégés, toutes ces questions restent prégnantes. A un niveau plus général, les enquêtes réalisées auprès des agriculteurs potentiellement concernés par les projets d'agrégation montrent que les réactions de ces derniers vont d'une totale méconnaissance de l'objet de la question à un scepticisme largement désabusé. Parmi les déclarations marquantes, certaines considèrent que ce n'est là qu'une nouvelle «formule»

¹⁶ Sur les modèles d'agrégation et leurs fondements théoriques, cf. Andaloussi, 2010; Boubari, 2010; Sakrani, 2011.

¹⁷ Cf. Atify & Bouabid, 2009; Ben Ameer, 2009; Bouabid, 2009; Chakkouri, 2009; Andaloussi, 2010; Boubari, 2010.

pour redistribuer des terres collectives ou de l'Etat à des nantis, alors que d'autres y voient un processus de nature à accélérer la prolétarianisation de la petite paysannerie et la concentration foncière, allant même jusqu'à parler de renaissance du système du «Khammassa¹⁸» autour du «seigneur» de la région rebaptisé «Agrégateur» et une armée de petits «paysans-serfs», taillables et corvéables à volonté... De manière plus mesurée, certains agriculteurs plus ou moins instruits par des expériences passées ou actuelles ont exprimé leur crainte que l'agrégateur n'abuse de sa position centrale pour imposer à ses agrégés des règles léonines et s'octroyer des privilèges dont les autres ne pourraient que pâtir. A partir de cas concrets et «d'expériences vécues», ils ont expliqué comment les «agrégateurs» arrivent à «escroquer» les agrégés en trichant sur la qualité des produits reçus, en gonflant les coûts des intrants et des services avancés, en déclarant des prix de vente inférieurs à ceux obtenus... En somme, on comprend bien que la confiance dans ce domaine est un facteur cardinal sans lequel rien n'est possible.

2.5. Le second pilier: accompagnateur solidaire ou dépotoir du premier pilier?

Le second pilier, réduit à la «lutte contre la pauvreté» et «l'accompagnement solidaire» de la petite et moyenne paysannerie, procède d'une logique de simple «traitement social» de la problématique agricole et rurale, et soulève déjà la question de sa véritable finalité. A-t-on là aussi fait le deuil de la «mise à niveau» économique –et non seulement sociale- de cette catégorie d'exploitants? A-t-on définitivement tiré un trait sur la capacité de cette population d'exploitants à devenir elle aussi assez productive et donc compétitive? Ce pilier, serait-il finalement la «réponse» aux 41% de micro-exploitations considérées définitivement non compétitives? (Akesbi, 2001a).

Ceci étant, dans le monde rural, le PMV ne semble connaître que la population des «exploitants agricoles» disposant d'une base foncière, fut-elle réduite à sa plus simple expression. Mais qu'en est-il du million d'ouvriers agricoles dont on sait que les droits les plus élémentaires ne sont guère reconnus (à commencer par le droit à un salaire minimal et une protection sociale)? Qu'en est-il des quelque 60.000 «exploitants sans terre» recensés dans les années 90 et dont le nombre a probablement recommencé à augmenter depuis? Qu'en est-il des ménages ruraux «non agricoles» tentant de survivre à partir de petits métiers au moins tout aussi précaires que ceux de l'agriculture ou de l'élevage? Ces centaines de milliers de ménages, n'auraient-ils pas également besoin d'un minimum «d'accompagnement solidaire» pour leur permettre d'améliorer leurs conditions d'existence? Manifestement, cette population d'une manière ou d'une autre impliquée dans le monde agricole ne semble pas faire partie des préoccupations des concepteurs du PMV.

¹⁸ Il s'agit d'un système d'exploitation en mode de faire valoir indirect de type «métayage», le «métayer-Khammès» gardant le cinquième de la récolte. Cf. Akesbi, 2009.

¹⁹ Pour apprécier cette disproportion, on peut noter que, par agriculteur bénéficiaire, les ressources projetées pour l'un et l'autre des deux piliers peuvent aller de 1 à 9. Cf. Atify & Bouabid, 2009.

Mais même en restant dans les limites de ce qui est déclaré objet de l'intérêt du PMV, et quand on prend la mesure de la disproportion des moyens projetés en faveur des piliers I et II¹⁹, on peut tout de même se demander si le second pilier n'est pas là juste pour absorber les «dégâts» qui auraient été causés par le premier pilier. En effet, l'ultime vraie question soulevée par le premier pilier n'est autre que celle-ci: Sera-t-il au fond capable de nourrir une réelle dynamique d'intégration de la population rurale ou ne sera-t-il qu'un accélérateur de processus de désintégration et d'exclusion déjà plus ou moins à l'œuvre et appelés sans doute à s'accroître avec l'amplification de la dynamique de la libéralisation des échanges? Les réponses qui seront données à cette question détermineront largement le sort du second pilier. Car, il est évident que selon le cours que prendra le premier pilier, le second pourra être perçu comme un levier d'un modèle de développement solidaire en milieu rural, ou réduit à un dépotoir des laissés pour compte plus ou moins sous perfusion du premier pilier...

2.6. Dérives d'une gouvernance bureaucratique et élitiste

Comme cela a déjà été indiqué plus haut, le PMV propose un certain nombre de réformes institutionnelles et managériales qui s'articulent pour l'essentiel autour de la restructuration du Ministère de l'Agriculture (avec notamment la recomposition de certaines directions centrales, la création de 16 nouvelles directions régionales et la refocalisation sur les fonctions de régulation...), la création d'Agences et d'établissements spécialisés (ADA, ONSSA, AZOA), la mise en place d'un Project Management Office, le recours accru aux partenariats public-privé (PPP), le renforcement de l'organisation professionnelle et la réorganisation des Chambres d'Agriculture...

La création d'une sorte de «Bureau de gestion de projets», ayant pour tâche de veiller à une certaine rationalisation de la gestion des projets en partenariat avec les professionnels du secteur, est sans doute une orientation nécessaire qui va dans le bon sens. Pour le reste, bien des interrogations se posent aujourd'hui, et sont posées d'abord par ceux-là mêmes qui travaillent dans les institutions concernées. Alors que les problèmes des «vieilles structures» (Offices de mise en valeur, Centre de travaux...), unanimement décriées, n'ont encore guère reçu la moindre solution, la création de plusieurs nouveaux établissements laisse perplexe. Ne risque-t-on pas seulement d'ajouter de nouveaux «ogres bureaucratiques» aux anciens, avec les risques de gaspillage de ressources et de confusion des responsabilités et des prérogatives que l'on connaît déjà assez? O. Aloui (2009) note à juste titre que cet «empilement des nouvelles structures (agences, régions) sur les anciennes (CT, DPA et ORMVA) et de la répartition des ressources humaines entre elles, commence à poser problème», notamment au niveau d'une certaine «incapacité à délimiter les responsabilités», et une «incohérence qui se traduit dans les faits par des organigrammes des services extérieurs, qui incluent des missions attribuées aux agences»... «Ceci, ajoute-t-il, ne contribue pas à consolider le PMV mais plutôt à le fragiliser». Pour sa part, le Centre marocain de conjoncture, constatant l'absence encore de textes de lois régissant les rapports entre les

différents intervenants, considère que «le risque reste, devant les développements tentaculiformes des acteurs, d'être confrontés à de profonds conflits et autres dédoublements des compétences» (CMC, 2010).

En tout cas, cette multiplication des organismes aux échelles nationale et régionale pose déjà un réel problème de simple disponibilité des ressources humaines qualifiées pour les rendre opérationnelles ! D'autant plus que le Ministère de l'agriculture a fortement souffert de l'hémorragie des cadres partis à la suite de l'opération des «départs volontaires» à la retraite de 2005, et doit aujourd'hui faire face à des restrictions de création d'emplois, justifiées par la crise des finances publiques qui va en s'aggravant. C'est dire que, faute du personnel adéquat pour leur donner vie, nombre de structures parmi celles qui viennent d'être créées risquent bien de rester pour longtemps encore de simples coquilles vides.

Si on va au-delà des grandes décisions stratégiques ou ponctuelles pour observer la gestion au quotidien du PMV, on est bien obligé de constater que sa gouvernance reste marquée par les «péchés originels» qui ont au contraire continué d'être confortés par les faits et les pratiques: recours systématique à «l'expertise externe», opacité quasi-totale lors de la préparation des décisions, concertation limitée à une certaine élite et fréquente situation de conflit d'intérêts, processus décisionnel échappant à tout contrôle démocratique et institutionnel, campagne de communication martelant plus des slogans que des arguments, absence d'un dispositif d'évaluation crédible et de volonté de reddition des comptes...

Finalement, élaboré par un bureau d'études étranger dans la non transparence, le PMV apparaît aujourd'hui «managé» comme un «business plan» par des techno-politiques qui se soucient plus des effets d'annonce et de superficielles opérations de communication que de réels efforts d'information, d'explication et de concertation visant l'adhésion des principaux acteurs concernés, à commencer par les petits et moyens agriculteurs, ces «agrégés» avec lesquels on veut réussir les projets d'agrégation... Particulièrement significatif était à cet égard le Séminaire National sur l'Agrégation organisé par le Département de l'agriculture le 22 mai 2010 à Rabat. Cette rencontre à laquelle étaient conviées près de 400 personnes, était en principe dédiée à la sensibilisation, l'explication, le dialogue autour du concept de l'agrégation. Or, de toute évidence, sur les centaines de personnes présentes, et face à de nombreux agrégateurs –réels ou potentiels-, il n'y avait pas l'ombre d'un agriculteur de la catégorie «agrégé»! Ainsi, le ministère organisait une manifestation sur l'agrégation avec des agrégateurs mais sans agrégés... Quand, dans un atelier, la question fut posée, la réaction d'un haut responsable du ministère fut encore plus symptomatique de l'état d'esprit ambiant dans ce département: «Mais les agrégés, rétorqua ce responsable, sont représentés par monsieur le président de séance, qui est lui-même agrégateur de 14.000 éleveurs agrégés!». Ainsi apparaissait clairement la vision des responsables: l'agrégation, c'est des agrégateurs, et accessoirement des agrégés, représentés par des agrégateurs bienveillants...

Conclusion: Quel avenir pour le Plan Maroc Vert?

Cet article nous a indubitablement permis de souligner certaines «bonnes idées» du PMV, mais aussi de critiquer celles qui nous paraissent problématiques. Une première critique regrette son approche standard et sa dimension «techniciste» qui surévalue le rôle de l'investissement matériel et prétend que l'agriculture serait un «secteur comme les autres». Une seconde déplore son parti pris – à travers le pilier I- pour le modèle de la «grande ferme» et des grands exploitants, au risque d'aggraver le problème foncier dans le pays et déstabiliser dangereusement l'équilibre de l'agriculture familiale, dont on sait qu'elle est la seule réalité prééminente dans le monde rural. Une troisième critique porte sur le caractère ultra-productiviste du modèle agricole véhiculé par ce plan, productivisme qui apparaît dangereux pour son impact destructeur sur l'environnement et les ressources naturelles. Par ailleurs, les choix arrêtés au niveau des productions ne témoignent guère d'un souci de sauvegarde d'une certaine sécurité alimentaire du pays. Pour sa part, le mode d'organisation autour de l'agrégation est perçu avec un certain scepticisme, non seulement pour l'illusion qu'il entretient de permettre le contournement de l'obstacle foncier, mais aussi pour sa prétention à être aisément «duplicable». D'autant plus que, à côté de quelques cas plus ou moins réussis, d'autres expériences apparaissent beaucoup moins reluisantes, pour de multiples raisons: méfiance mutuelle entre agrégateurs et agrégés, non respect des règles convenues dans les contrats, abus de pouvoirs de la part de l'agrégateur, absence de mécanismes d'arbitrage, facteurs sociologiques et culturels... Pour sa part, à voir la manière avec laquelle il est traité, le second pilier nous a poussés à nous demander s'il sera un vrai accompagnateur solidaire, ou au contraire un simple dépotoir du premier pilier... Quant à la gouvernance du PMV, et en dépit de certaines apparences, il nous est apparu qu'elle dégage une certaine propension bureaucratique et élitiste, plutôt préoccupante.

Il reste que, à un niveau plus général, le PMV s'inscrit dans la lignée des plans sectoriels engagés au Maroc depuis le début des années 2000. En effet, depuis l'abandon de la planification – future indicative – des années 60-90, le pays se contente de simples plans sectoriels drapés de noms évocateurs tels «Azur» pour le tourisme, «Emergence» pour l'industrie, «Rawaj» pour le commerce, «Halieutis» pour la pêche, et «Maroc vert» pour l'agriculture... Elaborés dans les mêmes conditions et avec le même état d'esprit, tous ces plans souffrent de problèmes similaires et se prêtent à peu près aux mêmes critiques. De plus, réalisés sans souci de coordination et s'ignorant donc les uns les autres, le grand problème aujourd'hui est celui de leur mise en cohérence. Chaque plan se complaît ainsi dans sa propre logique et affiche ses propres objectifs ainsi que ses propres moyens, quitte à ce que ceux des uns entrent clairement en conflit avec ceux des autres. C'est dire que, au-delà de ses tares intrinsèques, le PMV a plus que jamais besoin d'être mis en concordance avec les autres plans sectoriels et plus encore inscrit dans une vision stratégique d'ensemble.

Références bibliographiques

- Abaab A., Campagne C., Elloumi M., Fragata A. et Zagdouni L. (Coord., 1997). *Agricultures familiales et politiques agricoles en Méditerranée, enjeux et perspectives*, Réseau des Agricultures Familiales Comparées, Options Méditerranéennes, Série B, n. 12, Centre de Hautes Études Agronomiques Méditerranéennes, Paris.
- Aït Kadi M. et Benoit G. (2010). Le pilier II du Plan Maroc Vert: pour des dynamiques d'adaptation de la petite agriculture au changement climatique, La lettre de veille du CIHEAM, n°12, Hiver 2010.
- Akesbi N. (2001a). «Les exploitations agricoles au Maroc Un diagnostic à la lumière du Recensement général agricole», *Critique économique*, no 5, Rabat, printemps.
- Akesbi N. (2001b). «L'agriculture familiale au Maroc face à la perspective de libéralisation des échanges», In: *Milieu rural, agriculture familiale: Itinéraires Méditerranéens*, Ouvrage collectif du Réseau Agriculture Familiale Comparée (Rafac), CIHEAM – IAM, Montpellier.
- Akesbi N. (2005). «Evolution et perspectives de l'agriculture marocaine», Rapport, groupe thématique «Croissance économique et développement humain», *50 ans de développement humain et perspectives 2025*, Cinquantenaire de l'indépendance du Royaume du Maroc, Rabat.
- Akesbi N., Benatya D., Zagdouni L. et Zouggar A. (Sous la direction de, 2007). *Devenir de la société rurale, développement économique et mobilisation sociale*, Actes du colloque international organisé en hommage à Paul Pascon, Rabat, 8-10 décembre 2005, éd. Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat.
- Akesbi N., Benatya D. et El Aoufi N. (2008). *L'agriculture marocaine à l'épreuve de la libéralisation*, éd. Economie critique, Rabat.
- Akesbi N. (2009). «Un plan schématique et trompeur». In: Dossier «Le Plan Maroc Vert à la loupe», *Revue Economica*, CESEM, Rabat, n. 7, novembre 2009 – février 2010, Rabat.
- Akesbi N. (2011). «Le Plan Maroc Vert: une analyse critique», in: *Questions d'économie marocaine 2011*, ouvrage collectif, Association marocaine de sciences économiques, éd. Presses universitaires du Maroc, Rabat.
- Aloui O. (2009). «Silences et enjeux du Plan Maroc vert». In: Dossier «Le Plan Maroc Vert à la loupe», *Revue Economica*, CESEM, Rabat, n. 7, novembre 2009 – février 2010, Rabat.
- Andaloussi M. (2010). *L'agrégation dans le cadre du Plan Maroc Vert: Fondements et expérience – Cas du Groupement d'Intérêt Economique «Tannia Al Filahia»*. Travail de fin d'études pour l'obtention du Diplôme d'Ingénieur d'Etat en Agronomie, Option «Economie & Gestion». Département des Sciences Humaines, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, novembre 2010, Rabat.
- Atify R. et Bouabid Z. (2009). *Plan Maroc Vert: La nouvelle stratégie agricole du Maroc*. Mémoire de 3^{ème} cycle en agro-économie, Département des Sciences Humaines, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Juillet 2009, Rabat.
- Banque mondiale (BM, 2008). Rapport sur le développement dans le monde 2008, Washington DC.
- Ben Ameer H. (2009). *Plan Maroc Vert: Etude d'une expérience d'agrégation et appréciation des perspectives d'avenir; Le cas du groupe Kabbage*. Travail de fin d'études pour l'obtention du Diplôme d'Ingénieur d'Etat en Agronomie, Option «Economie & Gestion». Département des Sciences Humaines, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, septembre 2009, Rabat.
- Benatya D. (2008). «Les zones grises du Maroc vert», *Revue Economica*, CESEM, Rabat, n. 3, juin 2008.
- Benatya D., Pascon P. et Zagdouni L. (1984). «Eléments de réflexion sur les transformations des systèmes de production familiaux». Communication présentée au Séminaire constitutif du Réseau agricultures familiales comparées en Méditerranée (RAFAC), IAM, 23-28 janvier 1984, Montpellier.
- Benatya D. et Zagdouni L. (1987). «Les exploitations familiales en situation aléatoire». Communication présentée au Colloque international «Le devenir de la société rurale au Maroc», organisé en hommage à Paul Pascon, 26-28 novembre 1986, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat, Bulletin Economique et Social du Maroc (BESM), n. 159-160, 1987.
- Bensaid F-Z. (2011). *Les contrats programmes dans le cadre du Plan Maroc Vert: Analyse comparative et essai d'évaluation préliminaire*. Travail de fin d'études pour l'obtention du Diplôme d'Ingénieur d'Etat en Agronomie, Option «Economie & Gestion». Département des Sciences Humaines, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, septembre 2011, Rabat.
- Bessaoud O. et Montaigne T. (2009). «Quelles réponses au mal-développement agricole? Analyse des politiques agricoles et rurales passées et présentes», In: *Perspectives des politiques agricoles en Afrique du Nord*, Options Méditerranéennes, Série B (Etudes et Recherches), n°64, 2009, CIHEAM – AFD, Paris.
- Bouabid Z. (2009). «Le plan, vu par les agriculteurs». In: Dossier «Le Plan Maroc Vert à la loupe», *Revue Economica*, CESEM, Rabat, n. 7, novembre 2009 – février 2010, Rabat.
- Boubari A. (2010). *L'agrégation dans le cadre du Plan Maroc Vert: Fondements et expérience – Cas de COSUMAR*. Travail de fin d'études pour l'obtention du Diplôme d'Ingénieur d'Etat en Agronomie, Option «Economie & Gestion». Département des Sciences Humaines, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, septembre 2010, Rabat.
- Bouderbala N., Chraïbi M. et Pascon P. (1974). *La question agraire*, Bulletin Economique et Social du Maroc, Documents, no triple 123-125, Rabat, Août.
- Campagne P. (1977). «Le RAFAC d'hier à demain», In: *RAFAC, Agricultures familiales et politiques agricoles en Méditerranée, enjeux et perspectives*, Options méditerranéennes, série B, n. 12, CIHEAM-IAM, Montpellier.
- Centre Marocain de Conjoncture (CMC, 2010). «Plan Maroc vert: Quel cadrage de la croissance agricole?», *Lettre* n. 210, janvier 2010.
- Chakir R. (2009). «Eau et Agriculture, Place à la régionalisation», *Dossier Spécial Salon International de l'Agriculture*, Le Matin du Sahara, quotidien, Casablanca, 22 avril 2009.
- Chakkouri A. (2009). *Plan Maroc Vert: Etude d'une expérience d'agrégation et appréciation des perspectives d'avenir; Le cas du groupe Agri Souss*. Travail de fin d'études pour l'obtention du Diplôme d'Ingénieur d'Etat en Agronomie, Option «Economie & Gestion». Département des Sciences Humaines, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, octobre 2009, Rabat.
- Ceña-Delgado F. (2007). «Une agriculture multifonctionnelle pour le développement rural durable?» In: N. Akesbi, D. Benatya, L. Zagdouni et A. Zouggar (Sous la direction de), *Devenir de la société rurale, développement économique et mobilisation sociale*, Actes du colloque en hommage à Paul Pascon, 8-10 décembre 2005, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat.
- Elloumi M. (1977). «L'agriculture familiales méditerranéenne: permanence et diversité avec références particulières aux pays du Maghreb», In: *RAFAC, Agricultures familiales et politiques agricoles en Méditerranée, enjeux et perspectives*, Options méditerranéennes, série B, n. 12, CIHEAM-IAM, Montpellier.
- Food and Agriculture Organisation (FAO, 2002). *L'agriculture Contractuelle; Des partenariats pour la croissance*, par Ch. Eaton et

A.W.Shepherd, Bulletin des services agricoles de la FAO, n. 145, Rome, 2002.

Food and Agriculture Organisation (FAO, 2009). *Comment relier les producteurs aux marchés*; Etude des expériences réalisées à ce jour, par A.W.Shepherd, Document occasionnel de gestion, commercialisation et finances agricoles, Rome, 2009.

Fumey G. (1997). *L'agriculture dans la nouvelle économie mondiale*, Coll. Major, Ed. PUF, Paris.

Griffon M. (2006). *Nourrir la planète, pour une révolution doublement verte*, éd. Odile Jacob, Paris.

Haut Commissariat au Plan (HCP, 2007). *Prospective Maroc 2030: Quelle agriculture pour le Maroc?* (en collaboration avec le Conseil Général de Développement Agricole), Rabat, juillet 2007.

Jacquet F. (2003). «Politique agricole commune et développement durable», In: *Options méditerranéennes*, Sér. A/ n. 52, 2003.

Jaouad M. (2008). «L'investissement agricole: Levier de croissance & défi de l'agriculture de demain», *Pack Info*, n. 71, Agadir, septembre 2008.

Lhafi A., Badraoui M. et Mhirit O. (2005). «Cadre naturel, environnement et territoires», Rapport du groupe thématique du même titre, *50 ans de développement humain et perspectives 2025*, Cinquantenaire de l'indépendance du Royaume du Maroc, Rabat.

Malassis L. (2004). *L'épopée inachevée des paysans du monde*. Ed. Fayard, Paris.

Malassis, L. (2006). *Ils vous nourriront tous, les paysans du monde, si...*, éd. CIRAD – INRA, Paris.

Mazoyer M. et Roudart L. (1998). *Histoires des agricultures du monde*, éd. du Seuil, Paris.

Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes (MADRPM, 1998). *Recensement général de l'agriculture, Résultats préliminaires*, Rabat.

Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes (MADRPM, 1999). *Stratégie 2020 de développement rural*, Conseil Général du Développement Rural, 2 volumes (Document de synthèse et Document de référence), Rabat.

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (MAPM, 2008a). *Plan Maroc Vert: Premières perspectives sur la stratégie agricole*, présentation du Ministre de l'Agriculture et des Pêches Maritimes, Salon International de l'Agriculture de Meknès, 22 Avril 2008 (18 diapositives).

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (MAPM, 2008b). *Plan Maroc Vert, Stratégie de développement intégré de l'agriculture au Maroc*, 14/04/2008 (version en 28 diapositives).

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (MAPM, 2008c). *Plan Maroc Vert, Stratégie de développement intégré de l'agriculture au Maroc, Redéploiement de l'Etat*, (Version du 11/04/08).

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (MAPM, 2008d). *Plan Maroc Vert, Stratégie de développement intégré de l'Agriculture au Maroc, Contracteurs Agrégateurs Régionaux Equitables*, Développement des Modèles d'Aggrégation CARE comme outil de croissance durable et équitable, (Version du 16/05/08).

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (MAPM, 2009a). *Plan Maroc Vert*, Janvier 2009.

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (MAPM, 2009b). *Les Régions au cœur du Plan Maroc Vert*, Terre et Mer, Bulletin du Ministère de l'Agriculture, n°1, Rabat, avril 2009.

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (MAPM, 2009c). *Pour une agriculture régionale pérenne*, Brochure du Ministère de l'Agriculture, Rabat, 2009.

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime – Agence pour

le Développement Agricole (MAPM - ADA, 2009). *Plan Maroc Vert*, Conférence de M. Hajjaji, DG de l'ADA, Rabat, Janvier 2009.

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (MAPM, 2010a). *Plan Maroc Vert*, présentation du Ministre de l'Agriculture et des Pêches Maritimes aux 3^{èmes} Assises de l'Agriculture, Meknès, 27 avril 2010.

Ministère de l'Agriculture et des Pêches Maritimes (MAPM, 2010b). Fonds de Développement Agricole: Les aides financières de l'Etat pour l'encouragement des investissements agricoles, Rabat, Avril 2010.

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (MAPM, 2010c). *L'Aggrégation, fondement stratégique du Plan Maroc Vert*, Rabat, Avril 2010.

Moussaoui M., Allali Kh., Bendaoud M., Doukkali R. et Mahdi M. (Moussaoui et al., 2003). *Analyse socio-économique des rôles de l'agriculture et conséquences en matière de politiques*, Rapport de synthèse, Projet FAO - ROA (Roles of Agriculture Project), Rome, 2003.

Nargisse H. (2005). «Les écosystèmes agricoles et pastoraux; état des lieux et voies d'évolution», *50 ans de développement humain et perspectives 2025*, Cinquantenaire de l'indépendance du Royaume du Maroc, Rabat.

Neveu A. (2005). *Les grandes heures de l'agriculture mondiale*, éd. L'Harmattan, Paris.

Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE, 1997). *Agriculture, échanges et environnement: Prévoir les enjeux fondamentaux*, Paris.

Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE, 2001). *Multifonctionnalité; Elaboration d'un cadre analytique*, Paris.

Pascon P. (1970). «La formation de la société marocaine», *Bulletin économique et social du Maroc*, n°120-121, Rabat.

Pascon P. (1977). *Le Haouz de Marrakech*, Les éditions nationales et internationales, Tanger (2 tomes).

Pascon P. (1980). *Etudes rurales*, SMER, Rabat.

Petit M. (2006). «L'exploitation agricole familiale: leçons actuelles de débats anciens». *Cahiers Agriculture*, volume 15, n°6, 486-90, novembre-décembre 2006.

Réseau agricultures familiales comparées en Méditerranée (RAFAC, 2001). *Milieu rural, agriculture familiale: Itinéraires Méditerranéens, Mélanges offerts à Pierre Campagne* par le Réseau Agriculture Familiale Comparée (Rafac), Ouvrage collectif, Ciheam – IAM, Montpellier.

Sakrani, I. (2011). *Modèles d'organisation des agrégations dans le cadre du Plan Maroc Vert – Cas de COPAG et de LCM Aïcha*. Travail de fin d'études pour l'obtention du Diplôme d'Ingénieur d'Etat en Agronomie, Option «Economie & Gestion». Département des Sciences Humaines, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, septembre 2011, Rabat.

Salon International de l'Agriculture de Meknès 2011. *Dossiers de presse*: 1. SIAM 2011: Pour une agriculture durable et solidaire, Le Matin du Sahara, n. spécial, 28 avril 2011; 1. Agriculture: L'épreuve de l'ouverture, Les Cahiers de l'Emergence, L'Economiste, 27 avril 2011.

Zagdouni L. (1990). «Les performances de l'agriculture familiale: critères d'évaluation et conditions d'amélioration». Communication présentée à l'atelier-séminaire «L'agriculture familiale est-elle performante?», RAFAC, 24-27 novembre 1990, Le Caire.

Webographie:

<http://www.ada.gov.ma>

<http://www.madrpm.gov.ma>